

Prix AIPCR 2007

Règlement et directives

1. Préambule

Le comité exécutif de l'AIPCR, réuni à Cancun en octobre 1998, a demandé à la commission de la communication de réexaminer les dispositions concernant l'ensemble des récompenses et prix remis lors des congrès qui succéderont au Congrès de Kuala Lumpur.

La commission de la communication a nommé un groupe de travail «Prix AIPCR» dont l'objectif était de développer un nouveau concept pour ces prix. Ce nouveau concept a été approuvé par le conseil en octobre 2000. Les détails concernant le lancement et la mise en œuvre de ces prix se trouvaient dans le document «Prix AIPCR 2003 : Règlements et directives». La publicité pour le concours a été faite sur le site Internet de l'AIPCR et dans la revue Routes/Roads.

Un total de 32 mémoires en provenance de 20 pays a été examiné par le jury international qui a attribué les différents prix.

Les représentants des équipes gagnantes ont été invités à participer au Congrès mondial de la route à Durban en 2003 où ils ont reçu leurs récompenses. Les cinq mémoires gagnants et quatre autres ont été insérés dans le cédérom du congrès et ont été publiés dans la revue "Routes/Roads".

Le comité exécutif de l'AIPCR a décidé lors de sa réunion à Durban en octobre 2003, de lancer une évaluation du concours du prix AIPCR 2003. L'objectif de cette évaluation est de revoir les dispositions du concours 2003 et de recueillir des idées pour le nouveau concours associé au XXIII^e Congrès mondial de la route en 2007 en France.

La commission de la communication, assistée du secrétariat général, a été chargée de la réalisation de l'évaluation. Dans le cadre de celle-ci, il était demandé aux premiers délégués ainsi qu'aux membres du jury international de présenter leurs points de vue et leurs idées. En particulier, ils ont été invités à présenter leurs points de vue sur : le processus de sélection, comment augmenter la participation au concours ; thèmes clés pour le prochain concours ; l'utilisation d'autres formes d'expression ; et comment améliorer la participation des pays en développement.

Les résultats de l'évaluation ont servi à réviser les règlements et directives pour le concours des prix AIPCR 2007 figurant dans ce document.

Ce document se subdivise en :

1. Préambule
2. Objectifs du concours
3. Prix du concours
4. Parrainage
5. Organisation du concours
6. Financement du concours
7. Règlement du concours
8. Directives pour la sélection.

Les trois documents supplémentaires suivants seront préparés pour le concours et s'appuieront sur le présent document :

- directives à l'attention des candidats,
- directives à l'attention des premiers délégués,
- directives à l'attention du jury international.

2. Objectifs du concours

L'AIPCR est une association apolitique sans but lucratif qui a la vision d'être la première source d'information du monde sur la route, le transport routier et leurs pratiques dans le contexte d'un transport durable et intégré.

La mission de l'AIPCR est de servir ses membres en fournissant :

- un forum international de pointe pour l'analyse et la discussion de toute la gamme des questions relatives à la route et au transport routier,
- l'identification, le développement et la diffusion des meilleures pratiques ainsi que l'offre du meilleur accès aux informations internationales,
- une totale prise en compte, dans le cadre de ses activités, des besoins des pays en développement et en transition,
- le développement et la promotion d'outils efficaces d'aide à la décision en matière de routes et de transport routier.

L'objectif commun de tous les prix du concours AIPCR 2007 est de mettre en valeur le secteur routier en général et l'Association mondiale de la route (AIPCR) en particulier.

L'objectif spécifique du concours des prix AIPCR 2007 est de reconnaître la compétence professionnelle, d'encourager l'innovation, de souligner des sujets d'intérêt particulier, de promouvoir les intérêts des pays en développement, et de susciter une réflexion à long terme sur l'avenir des transports.

Le principal défi du concours consiste à attirer et à faire participer le plus grand nombre de candidats. Les prix seront tous présentés sous l'appellation commune «*PIARC Prizes / Prix AIPCR*» et sous un même logo.

3. Prix du concours

Le concept est organisé sur les quatre thèmes suivants :

- Prix AIPCR Construction, entretien et exploitation des routes,
- Prix AIPCR Sécurité routière,
- Prix AIPCR Développement durable,
- Prix AIPCR Communication,

qui sont explicités à la section 7.

Par ailleurs, le jury pourra attribuer des prix spéciaux à certains mémoires présentés sur les thèmes précédents. Il s'agit :

- du prix AIPCR des jeunes professionnels (limité aux équipes de jeunes professionnels),
- du Prix AIPCR des pays en développement (limité aux participants de pays en développement),
- de la médaille Maurice Milne, récompensant l'idée la plus novatrice.

Les représentants des lauréats seront invités à participer au prochain Congrès mondial de la route qui se déroulera en France en 2007 où les prix leur seront remis.

4. Parrainage

Jusqu'en 2003, la Belgique, le Mexique, la Suisse et le Royaume-Uni ont chacun proposé un prix international, récompensant des mémoires remarquables sur le transport routier. Le concours des prix 2003 englobait tous ces prix.

Le concours 2007 acceptera les parrainages émanant de n'importe quel pays membre. Les pays membres qui souhaiteraient parrainer un prix en particulier doivent confirmer leur choix et la forme/le montant du parrainage pour la fin 2005. Les remerciements pour leur parrainage apparaîtront sur les mémoires du concours concerné, et pendant la cérémonie de remise des prix.

5. Organisation du concours

Le concours se déroule sur deux niveaux : la sélection nationale et l'évaluation internationale. Les premiers délégués sont responsables de la sélection nationale. Pour participer au concours, les candidats doivent envoyer leur dossier à leur premier délégué. Le comité exécutif de l'AIPCR est responsable de la mise en place du jury international (second niveau). Le jury international décide des dossiers lauréats au niveau international du concours.

Les premiers délégués assument toutes les responsabilités qui vont de pair avec la sélection nationale. Ainsi, les premiers délégués se chargent de lancer le concours et d'encourager des individus/équipes à se présenter.

La commission de la communication se charge d'établir les règlements et directives du concours et la présentation sur Internet. Le secrétariat général seconde la commission dans ses tâches et joue un rôle particulier dans l'enregistrement et le transfert des dossiers sélectionnés au niveau national au jury international. La commission de la communication nomme le jury international pour le comité exécutif.

Les sections 7 et 8 fournissent des renseignements plus détaillés sur le règlement et les directives du concours.

Calendrier

Échéance	Action	Responsabilité	Assistance
Novembre 2003 – janvier 2004	Réalisation de l'évaluation des Prix AIPCR 2003	Commission de la communication	Secrétariat général
Février – mai 2004	Préparation des règlements et directives pour les Prix AIPCR 2007	Commission de la communication	Secrétariat général
Automne 2004	Aménagement du site Web pour promouvoir le concours	Commission de la communication	Secrétariat général
Automne 2004	Préparation des directives à l'attention des Candidats, des premiers délégués et du jury international	Commission de la communication	Secrétariat général
Janvier – mai 2005	Lancement des Prix AIPCR 2007 auprès des Premiers Délégués	Commission de la communication (Président)	Secrétariat général
Avant le 1 ^{er} septembre 2005	Nomination du jury international	Commission de la communication	
Avant le 1 ^{er} mai 2006	Envoi des dossiers aux Premiers Délégués	(Premiers délégués)	(Comités nationaux)
Avant le 1 ^{er} septembre 2006	Envoi des dossiers au Secrétariat général	Premiers délégués	Comités nationaux
Avant le 1 ^{er} octobre 2006	Enregistrement et transfert des dossiers au jury international	Secrétariat général	
Avant le 1 ^{er} avril 2007	Évaluation internationale	jury international	Commission de la communication + Secrétariat général + externe
Mai 2007	Proclamation des lauréats	Président et jury international	Comités nationaux
Septembre 2007	Remise des Prix AIPCR 2007	Conseil	jury international
Septembre 2007	Participation des lauréats au Congrès mondial de la Route 2007 en France	Commission de la communication	Secrétariat général

6. Financement du concours

Selon la forme/le montant du parrainage, la commission de la communication fera des propositions au comité exécutif concernant la nature des récompenses.

L'AIPCR réservera des fonds pour la participation d'un représentant par équipe gagnante pour chacun des prix au Congrès mondial de la route 2007 en France. Cela couvrira les frais d'inscription, de déplacement et d'hébergement.

Le coût de la participation à l'évaluation internationale et les coûts de traduction des mémoires soumis au jury international seront pris en charge par les pays participants.

Les pays membres sont responsables de tous les frais nécessaires à l'organisation de leur concours au niveau national et à la préparation des mémoires au niveau national, de sorte qu'ils soient conformes au règlement du concours.

Les premiers délégués sont encouragés à remettre une récompense aux gagnants du concours national. Ils sont également encouragés à contribuer à la participation au Congrès mondial 2007 des autres membres des équipes gagnantes au concours international qui ne sont pas financés par l'AIPCR.

7. Règlement du concours

7.1 Thèmes du concours

Le concours est organisé sur les quatre thèmes suivants :

- **Construction, entretien et exploitation des routes**

Ce prix a pour but de promouvoir l'excellence professionnelle dans les domaines scientifique et technique. Les dossiers traiteront de sujets tels que la construction, l'entretien et l'exploitation des routes et mettront en avant des solutions ou des méthodes visant à développer la rentabilité socio-économique.

- **Sécurité routière**

Ce prix a pour but de promouvoir l'excellence professionnelle dans le domaine de la sécurité routière. Les dossiers traiteront d'aspects de sécurité routière tels que la rentabilité des investissements, les nouveaux aménagements de sécurité, les technologies de véhicules et d'infrastructures intelligents, et les comportements humains.

- **Développement durable**

Ce prix a pour but de promouvoir l'excellence professionnelle dans des domaines scientifiques et techniques traitant de développement durable dans le contexte de la route et du transport routier. L'objectif principal est d'encourager les décideurs, concepteurs, entrepreneurs, dirigeants et exploitants à placer le développement durable parmi les grands enjeux de leurs activités.

Le but spécifique de ce prix est de promouvoir la recherche, le développement et les idées innovantes. Ce prix est principalement centré sur les défis écologiques, les besoins sociaux, les aspects démographiques, les questions de sources d'énergie, ainsi que les contraintes économiques liées au développement durable.

- **Communication**

Ce prix a pour but de promouvoir de nouvelles idées dans le domaine de la communication. Pour communiquer sur les politiques et les buts du secteur routier, les gouvernements et les autorités de transport doivent se doter d'outils et d'opérations efficaces de communication. Ces derniers peuvent être conçus pour atteindre un large public ou un groupe de population précis.

Les mémoires pour ce prix pourront, par exemple, décrire des méthodes visant à définir et atteindre certains groupes cibles ; expliquer comment les attitudes et les comportements ont évolué, sur le plan de la sécurité routière par exemple, l'alcool au volant, la conduite économique, l'intermodalité, etc.

Pour ce prix en particulier, aucune restriction de support n'est imposée. Les formes d'expression communicatives et innovantes sur le plan visuel sont encouragées.

7.2 Prix spéciaux

En complément des prix attribués aux meilleurs mémoires pour chacun des quatre thèmes précédents, le jury pourra attribuer les prix spéciaux suivants :

- **Médaille Maurice Milne : prix du jury récompensant l'idée la plus novatrice, parrainé par le Comité national britannique**

La Médaille Maurice Milne est un prix du jury international pour l'idée la plus novatrice. Tous les dossiers soumis y participent automatiquement.

- **Prix AIPCR jeunes professionnels (limité aux équipes de jeunes professionnels)**

Ce prix est réservé à des équipes pluridisciplinaires qui sont invitées à donner leur vision du futur et à fournir des solutions novatrices dans leur mémoire présenté sur l'un des quatre thèmes du concours.

- **Prix AIPCR pays en développement (limité aux participants des pays en développement)**

Ce prix a comme but de promouvoir l'excellence professionnelle dans des pays en développement. Ce prix est réservé exclusivement à des participants de pays rangés dans la classe des pays à économie faible suivant la Banque mondiale.

L'objectif premier est d'inciter les professionnels de la route à proposer des approches permettant aux pays en développement de mieux relever les défis liés au développement des routes compte tenu du manque de ressources financières, de la nécessaire protection de l'environnement et de l'insuffisance des connaissances techniques et de gestion.

L'objectif spécifique de ce prix est d'encourager les idées relatives aux applications concrètes susceptibles d'être mises en œuvre dans les pays en développement qui cherchent à étendre, entretenir et exploiter leur réseau routier d'une façon plus efficace et rentable. Dans cette optique, les dossiers doivent aborder des sujets tels que faciliter le transfert des technologies, développer des programmes favorisant la mobilité et l'accessibilité, améliorer l'entretien et la gestion des routes et promouvoir des solutions qui tirent parti du contexte local.

7.2 Règlement

Les dossiers sont jugés à deux niveaux : lors de la sélection nationale, puis lors de l'évaluation internationale. Les candidats doivent présenter leur dossier au niveau national. Les premiers délégués ont le loisir d'adapter les règlements ci-dessous au contexte local dans lequel se déroule la sélection nationale. Toutefois, les premiers délégués doivent s'assurer que, lors de leur présentation à l'évaluation internationale, les dossiers sont conformes à ces règlements.

1. Sont autorisées à participer au concours les personnes seules ou les équipes de personnes, à l'exclusion des organisations. Il est possible de se joindre à une équipe d'un autre pays participant au concours.
2. Les membres du conseil de l'AIPCR ne sont pas autorisés à concourir.
3. Les dossiers doivent être soumis au premier délégué avant le 1^{er} mai 2006. Le premier délégué doit présenter les dossiers sélectionnés au jury international avant le 1^{er} septembre 2006.
4. Les participants au concours doivent indiquer pour quel(s) prix ils concourent ; les candidats ne peuvent soumettre qu'un dossier par prix au niveau national, mais un dossier peut être inscrit pour plusieurs prix. Le jury international peut évaluer des dossiers dans d'autres catégories que celles proposées par les candidats. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire pour la Médaille Maurice Milne, cette distinction étant remise par le jury international.

5. Les dossiers doivent être présentés sous forme de mémoire. Les dossiers doivent être dactylographiés ou saisis sur ordinateur, de préférence dans un format RTF ou Word 97 (ou version plus récente). Le mémoire de chaque dossier de candidature ne doit pas dépasser 5 000 mots, ni 16 pages de format A4, illustrations et diagrammes compris. De plus, les dossiers doivent comporter un résumé n'excédant pas 2 pages.
6. Pour les dossiers du prix Communication, il n'y a pas de restriction quant au support de présentation. Pour ce prix, des supports plus communicatifs et innovants sur le plan visuel sont encouragés.
7. Les dossiers doivent porter sur des travaux originaux qui n'ont jamais été publiés. Leur date d'élaboration ne peut être antérieure à octobre 2003. Ils doivent être soumis à l'évaluation internationale en anglais, ou en français ou espagnol, avec une traduction du texte en anglais.
8. Le jury international désignera et proclamera les lauréats en mai 2007.
9. L'AIPCR se réserve le droit de publier, en tout ou en partie, les articles des lauréats ou de les leur retourner.
10. Si le jury international juge que les dossiers soumis ne sont pas à la hauteur de ses attentes, aucun prix ne sera alors remis pour le ou les prix en question.

8. Directives pour la sélection

Les sections suivantes fournissent aux premiers délégués et au jury international des directives pour la sélection nationale et l'évaluation internationale.

8.1 Sélection nationale

Les premiers délégués assument toutes les responsabilités qui vont de pair avec la sélection nationale. Les premiers délégués ont la liberté d'adapter les règlements (exposés à la section 7) pour susciter la participation au niveau national, mais doivent néanmoins s'assurer que les dossiers sont conformes aux règlements du concours avant de les soumettre à l'évaluation internationale.

Les premiers délégués assument quatre tâches principales dans l'organisation des sélections nationales :

- promouvoir le concours et encourager la participation,
- mettre en place un jury national dont les membres doivent être représentatifs de la communauté routière nationale,
- évaluer les dossiers,
- présenter au jury international les meilleurs dossiers de la sélection nationale.

La promotion publique des prix AIPCR peut se faire lors de conférences, séminaires et réunions. La promotion auprès d'universités, instituts universitaires de technologie et associations professionnelles et la publicité dans des revues professionnelles peut favoriser une plus large participation. L'Internet, considéré aujourd'hui comme l'un des meilleurs moyens de communication, permet également aux premiers délégués de diffuser des informations et des nouvelles sur divers sites Internet en créant des liens vers la page «Prix AIPCR» du site Web de l'AIPCR.

Il est souhaitable que les jurys nationaux regroupent des experts pluridisciplinaires venant des universités, instituts de recherche, administrations routières, gouvernements ou compagnies privées. Il est aussi souhaitable que les premiers délégués prennent part personnellement à la sélection des dossiers lauréats dans leur pays.

L'évaluation des dossiers de candidature dépendra de nombreux facteurs et ne pourra pas échapper, dans une certaine mesure, au prisme de la subjectivité. Cependant, pour établir certains critères de référence en vue de cette évaluation, le jury national doit (comme base minimale) tenir compte des aspects suivants :

Excellence : le dossier doit rendre compte d'une réalisation remarquable par un ou des professionnels expérimentés ou de recherche menée par un ou des jeunes professionnels.

Équilibre : les transports sont un secteur à la complexité croissante, d'où la nécessité de mettre l'accent sur la relation entre les divers modes de transport.

Innovation : le dossier doit attirer l'attention sur des découvertes significatives et encourager des solutions ou des idées précises.

Applicabilité : encourager la diffusion de la recherche et des meilleures pratiques à travers le monde.

Réalisme : tous les Prix ont pour objectif d'encourager l'innovation et les nouvelles façons de penser, mais en même temps il faut que ce soit dans une optique réaliste.

Atemporalité : il est possible de récompenser tour à tour un spécialiste pour ses travaux de longue haleine et un jeune professionnel pour ses travaux à court terme.

Pluridisciplinarité : encourager un grand nombre de disciplines telles que l'ingénierie, les sciences économiques, sociales, l'environnement, etc.

Il est important que les premiers délégués communiquent les décisions du jury national à tous les participants et à la communauté routière de leur pays.

Les premiers délégués peuvent autoriser les participants à soumettre leur dossier de candidature au niveau national dans leur langue maternelle. Pour l'évaluation internationale, les dossiers doivent être rédigés en anglais, ou en français ou en espagnol, avec une traduction anglaise du texte.

Le concours au niveau national doit respecter les étapes du calendrier. Les participants doivent présenter leur dossier avant le 1^{er} mai 2006 ; les premiers délégués doivent sélectionner les dossiers lauréats et les envoyer avant le 1^{er} septembre 2006 au secrétariat général.

8.2. Évaluation internationale

L'évaluation internationale consistera à examiner les meilleurs dossiers sélectionnés au niveau national.

Le jury international sera nommé par la Commission de la Communication pour le compte du Comité exécutif. Les membres du jury international doivent posséder aussi bien des connaissances linguistiques que techniques. Le jury comprendra 6-8 membres reflétant une bonne répartition géographique des pays membres de l'AIPCR. Au besoin, le jury international pourra solliciter l'aide d'un ou deux spécialistes pour l'évaluation des dossiers des différents prix. Il sera fait appel de préférence à des spécialistes membres de Comités techniques.

Le jury international doit évaluer les dossiers sélectionnés par les Premiers Délégués, sur la base des règlements et directives exposés ci-dessus. Le jury international décerne la Médaille Maurice Milne au dossier présenté à l'un des Prix qui propose l'idée la plus novatrice. Il est essentiel pour le succès du concours que les membres du jury agissent en toute impartialité.

Le jury international proclamera les résultats du concours en mai 2007 et les lauréats recevront leurs Prix lors du Congrès mondial de la Route 2007 qui se tiendra en France.